

# Votre projet d'investissement



Si vous souhaitez vous lancer en affaires ou démarrer votre propre entreprise, vous trouverez dans cette partie des éléments de réponse sur l'environnement des affaires au Maroc et les étapes à suivre pour créer votre entreprise.

## ► Un climat des affaires attrayant

La promotion de l'investissement est une priorité nationale qui s'inscrit au cœur des grands chantiers de réformes lancés par le Maroc (cadre macro-économique, réformes institutionnelles, cadre législatif des affaires, stratégies sectorielles...).

Les bonnes performances réalisées en matière d'amélioration du climat d'affaires témoignent des efforts entrepris par le Maroc dans ce cadre.



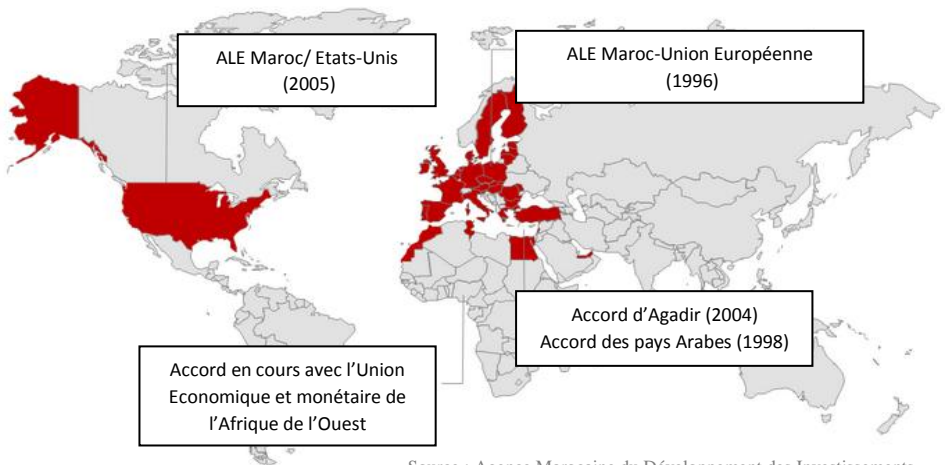
Le Maroc constitue aujourd'hui une plateforme à fort potentiel en termes d'investissement. 7 raisons clés vous poussent à choisir d'investir dans ce pays <sup>12</sup>:

- **La compétitivité des coûts** : Le Maroc se positionne comme une plateforme compétitive à l'export, et ce pour plusieurs raisons:
  - Des charges salariales réduites : Le salaire moyen au Maroc s'élève à 327 \$/mois (près de dix fois moins que le salaire moyen en Espagne) ;
  - Des coûts à l'export compétitifs : 577 \$/conteneur selon les données de la Banque Mondiale (6<sup>ème</sup> taux le plus compétitif de part le monde) ;
  - Des charges fiscales réduites : Le total des taxes payées par les entreprises représente 42% de leurs profits.
- **Des fondamentaux économiques forts et stables** : La préservation des équilibres macroéconomiques est une préoccupation majeure des pouvoirs

<sup>12</sup> Source : Agence Marocaine pour le Développement de l'Investissement

publics. Plusieurs actions et réformes à caractère structurel ont été entreprises en vue de mettre le pays sur la voie d'une croissance forte et durable :

- Accès à un nouveau palier de croissance ;
  - Résilience à la crise ;
  - Maitrise de l'inflation ;
  - Réduction du niveau d'endettement ;
  - Une croissance tirée par la demande intérieure et l'investissement public.
- **L'accès à un marché de plus d'un milliard de consommateurs** : Grâce à de nombreux accords internationaux, le Maroc offre aux investisseurs un accès en libre-échange à un marché de 55 pays représentant un milliard de consommateurs et 60% du PIB mondial.



Source : Agence Marocaine du Développement des Investissements

- **Des infrastructures aux standards internationaux** : Depuis plus d'une décennie, le Maroc a lancé des projets de grande envergure visant à élever ses infrastructures aux standards internationaux (Port Tanger-Méditerranée,

Renforcement du réseau autoroutier, Politique Open Sky, Zones d'activités économiques, etc.).

- **Un capital humain qualifié et performant :** Au Maroc, les ressources humaines constituent un atout majeur au service de l'investissement compétitif et de la création de valeur ajoutée (niveau de formation, ouverture culturelle, maîtrise des langues et des nouvelles technologies, attachement à l'esprit d'entreprise, capacité d'adaptation aux changements d'activités et coûts salariaux compétitifs).
- **Des stratégies sectorielles ambitieuses :** Une série de plans sectoriels, à même d'assurer une croissance économique forte, durable et créatrice de richesses, a été mise en place par les pouvoirs publics. Cette dynamique de développement se distingue par une approche novatrice de contractualisation et de partenariat public privé prônant une participation accrue et concertée du secteur privé dans l'élaboration des stratégies et politiques sectorielles et le financement des projets, permettant de recentrer le rôle de l'Etat sur ses prérogatives de régulation.

Ces plans s'inscrivent dans une double logique de modernisation de secteurs traditionnels à l'instar de l'agriculture, de la pêche et des mines, et de développement de secteurs innovants tels que les énergies renouvelables, la logistique, l'industrie automobile, l'aéronautique et les services à forte valeur ajoutée, où le Maroc offre de véritables avantages compétitifs.

- **Un environnement des affaires favorable :** En vue de promouvoir l'acte d'investir, un intérêt particulier est accordé à l'amélioration du climat des affaires. Un ensemble de dispositifs visant à renforcer la concurrence et la transparence ont été mis en place:
  - Simplification des procédures administratives aux entreprises ;
  - Renforcement du système de droit des affaires (loi sur la concurrence et la liberté des prix, loi sur les groupements d'intérêts économiques, loi sur la propriété industrielle et intellectuelle...) ;

- Amélioration de la transparence réglementaire ;
- Développement et modernisation des marchés financiers ;
- Création du Comité National de l'Environnement des Affaires ;
- Création de l'Instance Centrale de la Prévention de la Corruption ;
- Création de l'Office Marocain de la Propriété Intellectuelle et Commerciale ;
- Promotion de la charte relative à la Responsabilité sociale des entreprises.



Le Maroc passe de la 87<sup>ème</sup> à la 71<sup>ème</sup> place en termes de climat des affaires pour 2015. Le Maroc a donc gagné 16 places par rapport à la dernière édition du « Doing Business » de la Banque mondiale.

## ► Un cadre réglementaire avantageux

L'investissement au Maroc est régi par la loi cadre n° 18-95 du 8 novembre 1955, dite charte de l'investissement.

Tout projet d'investissement est désormais soumis à la même législation quel que soit son secteur d'activité et sa zone d'implantation et bénéficie des mêmes avantages prévus par la loi sans aucune discrimination entre investisseur national et étranger.

La charte de l'investissement a institué un régime de convertibilité en faveur des investissements étrangers. Ce régime permet aux investisseurs concernés de réaliser librement leurs opérations d'investissement au Maroc et de transférer directement auprès du système bancaire les revenus générés par ces investissements ainsi que le produit de leur cession ou de leur liquidation.



*Pour en savoir plus sur la loi cadre n° 18-95 formant la Charte de l'investissement, veuillez consulter: [www.eqov.ma](http://www.eqov.ma)*

Il existe plusieurs acteurs et organismes pour vous accompagner dans votre projet d'investissement :

- Acteurs de développement et de promotion de l'investissement : Agence Marocaine pour le Développement de l'Investissement (AMDI), Direction des Investissements, Agence de Développement Agricole (ADA), Société Marocaine d'Ingénierie Touristique (SMIT), ...
- Acteurs d'appui et d'accompagnement : Chambres de Commerce et d'Industrie, Centres Régionaux d'Investissement, ...
- Acteurs de financement : Etablissements de crédit, fonds d'investissement, marchés de capitaux,...



Pour connaître les opportunités d'investissement au niveau de chaque région du Maroc, vous pouvez consulter les sites des Centres Régionaux d'Investissement :

- CRI Tanger-Tétouan-Al Hoceïma : [www.investangier.com](http://www.investangier.com)
- CRI L'Oriental : [www.orientalinvest.ma](http://www.orientalinvest.ma)
- CRI Fès-Meknès : <https://fesmeknesinvest.ma/>
- CRI Rabat-Salé-Kénitra : [www.rabatinvest.ma](http://www.rabatinvest.ma)
- CRI Béni Mellal-Khénifra : [www.coeurdumaroc.ma/cri/public/](http://www.coeurdumaroc.ma/cri/public/)
- CRI Casablanca-Settat : <https://www.casainvest.ma/>
- CRI Marrakech-Safi : [www.crimarrakech.ma](http://www.crimarrakech.ma)
- CRI Drâa-Tafilalet : [www.tadla-azilal.ma](http://www.tadla-azilal.ma)
- CRI Souss-Massa : [www.cri-agadir.ma](http://www.cri-agadir.ma)
- CRI Guelmim-Oued Noun : <http://www.guelmiminvest.ma/>
- CRI Laâyoune-Sakia El Hamra : [www.laayouneinvest.ma](http://www.laayouneinvest.ma)
- CRI Dakhla-Oued Ed-Dahab : <http://ww17.dakhla-invest.com/>

Ainsi, vous pouvez investir dans n'importe quel secteur d'activité à l'exception de certains domaines touchant directement à l'exploitation de ressources stratégiques (par exemple l'exploitation des phosphates pour laquelle l'Office Chérifien des Phosphates (OCP) détient le monopole). L'acquisition de terres agricoles demeure également impossible. Afin de les exploiter, vous devriez vous associer avec un

propriétaire marocain ou contracter des baux agricoles d'une durée maximale de 99 ans.



*Pour en savoir plus sur la procédure d'investissement au Maroc, veuillez vous référer au site web de l'Agence Marocaine du Développement des Investissements et aux rubriques « Affaires » et « Comment procéder si ... » du site web [www.service-public.ma](http://www.service-public.ma)*

Il est à noter par ailleurs que le Maroc a ratifié des conventions internationales relatives à la garantie et à la protection de l'investissement. Il a signé avec plusieurs pays des conventions visant à éviter la double imposition en matière d'impôts sur les revenus. Ces conventions établissent la liste des impôts et revenus concernés, les règles d'assistance administrative réciproque et le principe de non-discrimination.

### Ce que vous devez **RETENIR**

Le Maroc a mis en place plusieurs mesures et dispositifs pour améliorer son climat des affaires. L'amélioration continue du classement du Maroc témoigne des efforts consentis dans ce cadre.

Pour vos projets d'investissement, vous pouvez bénéficier de l'appui de plusieurs acteurs à différents niveaux.

## ► **Création de votre entreprise**

La création de votre entreprise passe par plusieurs étapes (choix de la dénomination de votre entreprise et obtention du certificat négatif, établissement des statuts, souscription à la taxe professionnelle, affiliation à la CNSS ...).

Ces étapes peuvent varier légèrement en fonction du statut juridique de l'entreprise à créer.



*Pour en savoir plus sur les étapes de création de l'entreprise, consultez : [www.invest.gov.ma](http://www.invest.gov.ma) ou référez-vous aux rubriques « Affaires » et « Comment procéder si ... » du site web [www.service-public.ma](http://www.service-public.ma)*

## ► Appui et accompagnement au développement des entreprises au Maroc

Dans le cadre du Pacte National pour l'Émergence Industrielle, l'ANPME a initié des programmes pour l'accompagnement et le développement des PME.

Les programmes « Imtiaz » et « Moussanada » sont les deux programmes majeurs d'appui aux PME :



- Le programme Moussanada vise à améliorer la productivité et à renforcer la compétitivité des entreprises en cours de modernisation, notamment à travers des plans de progrès pour améliorer leurs performances, les appuyer à accéder à des nouveaux marchés et à accélérer l'usage des technologies de l'information au sein de ces entreprises, induisant ainsi le renforcement de leurs facteurs de compétitivité en termes de réduction des coûts et de délais et d'amélioration de la qualité de leurs produits et services.
- Le programme Imtiaz permet aux porteurs de projets de développement de bénéficier d'une aide de l'État sous forme d'une prime accordée par l'ANPME à hauteur de 20% du montant global de l'investissement dans la limite de 5 Millions de Dhs. Ce programme est aussi dédié aux PME à fort potentiel de croissance.



*Pour en savoir plus sur les programmes Imtiaz et Moussanada, veuillez consulter le site web de l'Agence Nationale pour la Promotion de la Petite et Moyenne Entreprise- ANPME : [www.anpme.ma](http://www.anpme.ma).*

### Ce que vous devez **RETENIR**

Le Centre Régional d'Investissement est l'interlocuteur incontournable pour toute personne désirant créer son entreprise.

Adressez-vous directement au CRI de la région où vous voulez investir ou consultez son site web pour plus d'informations.